

Chypriotes a grandi depuis, considérant comme normale la présence des troupes de maintien de la paix.

Nous ne pouvons pas permettre que les parties à quelque conflit que ce soit institutionnalisent la présence permanente des forces de maintien de la paix et que cette présence devienne ainsi un simple aspect du *statu quo*. C'est inadmissible. Les parties en cause doivent assumer leurs responsabilités directement et collaborer avec le Secrétaire général pour trouver une solution sans retard.

Coopération avec les organisations régionales

Nous sommes intéressés par la suggestion du Secrétaire général d'accroître la coopération avec les organisations régionales pour des fonctions comme la diplomatie préventive et comme le maintien, l'établissement et l'édification de la paix. J'ai encouragé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à mettre au point certains de ces mécanismes, et le Canada continue à oeuvrer dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) pour le rétablissement de la démocratie en Haïti.

Il ne fait aucun doute que les efforts régionaux de diplomatie préventive et d'établissement de la paix doivent être encouragés, et j'espère que l'évolution future de ces institutions leur permettra d'effectuer des opérations de maintien de la paix dans certaines circonstances, mais ce sont les Nations Unies qui détiennent le pouvoir ultime.

L'expansion du champ des organismes de maintien et d'établissement de la paix pourrait avoir pour effet de réduire le fardeau disproportionné que certains pays, dont le Canada, ont assumé volontairement dans le passé. Il faudra toutefois élargir la participation des États membres à l'avenir.

Non-prolifération et désarmement

Les États membres ont aussi la responsabilité directe de réduire le nombre et la diversité des armes disponibles pour les conflits.

L'an dernier, nous avons contribué fortement à accroître la transparence des transferts d'armements et à lutter contre l'accumulation excessive des armes conventionnelles, en constituant le registre concernant les transferts d'armements de l'ONU.

Cette année, nous pouvons prendre deux mesures encore plus importantes. La présente Assemblée générale entreprendra les travaux préparatoires à la reconduction du Traité de non-